

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : 22

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Christophe MORGO par Catherine REBOUL

Présents non votants :

Excusés : Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Contrat territorial Région Occitanie / Pays Haut Languedoc et Vignobles

Lors de son assemblée plénière de 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats territoriaux sont marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, départementales.

Le contrat-cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie et le Pays Haut Languedoc et Vignobles pour

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi,
- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire,
- Soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité.

Ce contrat-cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une période de 2018-2021. Il a été élaboré en partenariat avec les communautés de communes Grand Orb, du Minervois au Caroux, Sud Hérault, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de programmes opérationnels avec son annexe financière.

1 – Annexe financière 2020

Le cadre d'intervention qui lie la Région au territoire par le biais du contrat territorial repose sur quatre enjeux :

Enjeu 1 : Conforter l'attractivité et améliorer la cohésion sociale du territoire

Décliné en deux objectifs stratégiques « Asseoir une politique d'accueil » et « Construire un cadre de vie privilégiée » et 4 mesures opérationnelles ;

Enjeu 2 : Construire et renforcer les équilibres intra et extra territoriaux du pays

Décliné en deux objectifs stratégiques « Conforter la qualité de vie » et « Construire des expériences innovantes et expérimentales » et 3 mesures opérationnelles ;

Enjeu 3 : Valoriser les ressources locales

Décliné en deux objectifs stratégiques « Contribuer au développement économique » et « Renforcer la structuration de l'offre touristique, sportives et de loisirs » et 3 mesures opérationnelles ;

Enjeu 4 : Accompagner durablement la transition énergétique

Décliné en un objectif stratégique « Concourir à la gestion durable des ressources » et 2 mesures opérationnelles.

Le contrat a une double entrée : des projets qui remontent par le biais du Pays grâce aux dossiers en assistance à maîtrise d'ouvrage mais également par des projets adressés directement à la Région par les maîtres d'ouvrage mais qui peuvent s'insérer dans la stratégie territoriale.

Pour l'année 2020, le contrat porte sur 20 opérations retenues (déjà passées en commission permanente de la Région ou encore à l'instruction) – voir tableau annexé.

2 - Ingénierie territoriale, demande de subvention

Pour l'année 2021, le coût de fonctionnement a été évalué à **199 835,64 €**, comprenant les frais salariaux bruts chargés avec un fléchage particulier

- sur le montage du contrat cadre et l'accompagnement du contrat,
- le développement durable et la transition énergétique,
- le portage et l'ingénierie de projets sur les programmes européens : Leader et Approches territoriales intégrées,
- la participation et la contribution aux deux instances territoriales : Parlement de la Montagne et Assemblée des territoires.

Par ailleurs, le territoire met en œuvre deux fiches portant sur l'innovation et l'expérimentation. Cette approche a vocation à favoriser l'expérimentation dans le but de transférer méthode, démarche ou projets à l'échelle régionale.

Deux fiches sont aujourd'hui validées :

Fiche 1 : Le développement, la valorisation et la requalification de la ressource bois de châtaignier

Fiche 2 : Elaboration, mise en place et déploiement de dispositifs et démarches transversales pour la qualification du cadre de vie en zone rurale (Colorons le Pays et Opération Collective de Modernisation).

Le Pays assure également le relais de la politique des bourgs-centres du dispositif régional. A ce titre, le Pays vient en appui des communes pour l'accompagnement de la démarche.

- Deux contrats ont déjà été votés sur le territoire :
 - o Bédarieux en octobre 2018
 - o Olonzac en décembre 2019
- Des démarches en cours
 - o Magalas
 - o St Pons de Thomières
 - o Lamalou-les-Bains
 - o Puisserguier
 - o Cessenon-sur-Orb
 - o Murviel-les-Béziers.

Le budget total dédié à l'ingénierie est donc de **199 835,64 €** avec deux plans de financement dissociés :

- un plan de financement spécifique sur les fonds européens Leader
- un plan de financement spécifique contrat.

Plan de financement Leader

Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2021 est donc de **93 696,13 €** pour lequel les financements suivants ont été sollicités :

- Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER)	9 369,61 €
- Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée	9 369,61 €
- Union Européenne – crédits FEADER LEADER	74 956,88 €
- Autofinancement	0,03 €

Plan de financement Contrat

Le budget du contrat 2021 est de **106 139,51 €** pour lequel le financement suivant pourrait être sollicité

- Conseil régional Occitanie pour **66 172,00 €**

Le solde de **39 967,51 €** représente l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

3 – Assemblée des territoires

L'Assemblée des territoires s'attache à faire vivre concrètement l'équité territoriale, à développer les réciprocity et à inscrire l'action régionale dans la proximité et le dialogue au plus près des besoins des citoyens de l'Occitanie.

Ses principaux objectifs peuvent être regroupés autour de trois enjeux majeurs :

- Etre un espace de concertation et de proposition au Conseil Régional dans le cadre de ses compétences,
- Constituer un lieu de capitalisation, d'échange de bonnes pratiques, de mutualisation et de mise en réseau des territoires,
- Favoriser le développement des expérimentations et des pratiques innovantes dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Le territoire du Pays est représenté au sein de l'Assemblée des territoires par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, désignés dans le respect de la parité homme/femme.

Ces derniers représentent les bassins de vie vécus suivants :

Le Bédaricien – Le Haut Languedoc sud – Le Biterrois nord – Le Minervois est.

Le Bédaricien	Nom	Prénom
Titulaire 1	COMBES	Mariette
Suppléant 1	DESCAMPS	Yvelise
Titulaire 2	GERONIMO	Marie-Lise
Suppléant 2	ROUBICHON-OURADOU	Olivier
Le Haut Languedoc sud		
Titulaire 1	ARCAS	Jean
Suppléant 1	GALTIER	Daniel
Le Biterrois nord		
Titulaire 1	TEROL	Béatrice
Suppléant	PONS	Marie-Pierre
Le Minervois est		
Titulaire 1	FRAISSE	Yves
Suppléant 1	FALCOU	Béatrice

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir :

- Adopter l'annexe financière 2020 qui a été présentée en Comité de pilotage le 18 novembre dernier, et qui est passée à la Commission permanente de la Région.
- Se prononcer sur le principe de cette demande de subvention, et en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.
- Valider la désignation des membres titulaires et des membres suppléants représentant le territoire à l'Assemblée des territoires.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Adopte l'annexe financière 2020 sans la colonne des financements du département ; ces financements sont prévisionnels et pourraient être considérés comme acquis alors que certains ne seraient pas retenus.
- Se prononce favorablement sur le principe de cette demande de subvention, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.
- Valide la désignation des membres titulaires et des membres suppléants représentant le territoire à l'Assemblée des territoires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020.

Le Président,
Jean ARCAS



